

Les Nouvelles d'Argenson

Lettre numéro 23 – janvier/février 2021

Informations Régime Obligatoire

⊗ Un triste anniversaire:

La Sécurité sociale fondée par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 signées par Ambroise Croizat a eu à l'automne dernier 75 ans. En cette période de Covid, de crise sanitaire, économique et sociale, elle est plus nécessaire que jamais à l'ensemble de la population. Malgré les réformes qu'elle a subies elle reste le facteur majeur de réduction des inégalités.

- Après le «Séguir de la santé», la situation dans les hôpitaux - notamment dans les services de réanimation -, reste catastrophique et les déserts médicaux continuent de s'étendre.
- Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2021 aggrave la situation par de nouvelles coupes budgétaires dans la santé, dans les retraites.
- La réforme à points n'est pas abandonnée. La réforme de la perte d'autonomie la confierait à un organisme autonome, la CNSA, qui serait financée par une avalanche de taxes et de CSG sur les retraités, voire une 2ème journée de «travail gratuit» pour les actifs. L'objectif «évident est de mettre en place une usine à gaz - nouveau tonneau des Danaïdes - pour finalement puis finalement géré par des assurances à but lucratif.

Alors que l'argent coule à flots pour compenser les pertes actionnariales, **le gouvernement profite du Covid pour construire des déficits «abyssaux»** des services publics et de la protection sociale, notamment par 80 - 90 milliards d'exonérations de cotisations sociales dites patronales (part socialisée des salaires).

⊗ LFSS 2021:

La Loi de financement de la Sécurité Sociale 2021 (loi n° 2020-1576 du 14/12/20) a été votée par la petite dizaine de députés présents dans l'hémicycle - sans doute par souci des «gestes barrière» ... Les principales mesures sont:

- prévision d'un déficit de 5,4 milliards d'euros
- création d'un Forfait Patients Urgences: si on va aux urgences et qu'il s'avère que l'état de santé ne nécessite pas une hospitalisation, il faudra payer un forfait hospitalier dont le reste-à-charge pour l'assuré et sa complémentaire santé (ticket modérateur) sera de 20%. Puis, de l'hôpital on vous renverra chez vous ou vers un hôtel dit «hospitalier» (Prestation d'hébergement non médicalisé)
- mise en place au titre de l'année 2020, d'une contribution exceptionnelle à la prise en charge des dépenses liées à la gestion de l'épidémie de covid-19. Son produit est affecté à la Caisse nationale de l'assurance maladie. Le taux de la contribution est fixé à 2,6% du montant total des cotisations perçues par l'Organisme de Complémentaire Santé.

☺ - Prise en charge à 100% par le R.O. des téléconsultations.

⊗ Attention aux arnaques à l'Assurance Maladie:

Si vous avez reçu un SMS ou un courriel apparemment émanant de l'Assurance Maladie, c'est peut-être une tentative d'escroquerie. Il faut savoir que tout ce qui concerne vos prises en charge par le R.O. passe uniquement par le site AMELIE.

De plus, jamais l'assurance maladie ne vous demandera de lui communiquer par voie télématique votre numéro INSEE (elle l'a déjà) et encore moins vos coordonnées bancaires ou tout autre type de données personnelles. Si vous recevez une telle demande de communication, refuser de cliquer sur le lien hypertexte qui accompagne cette demande et effacez aussitôt ce message de votre téléphone, tablette ou ordinateur.

Informations générales

⊗ La France de plus en plus dépendante pour les produits sanitaires:

Comme l'a révélé la crise de la Covid (pénuries de masques, de tests puis de vaccins), notre pays dépend de plus en plus des marchés internationaux pour la protection de nos concitoyens. La part de la France dans le marché mondial du médicament est passée de 5,9 % en 2007 à 3,7 % l'an dernier; bien que les 270 sites industriels français producteurs de produits pharmaceutiques aient réalisé un chiffre d'affaires global de 54 milliards d'euros par an. La France est tombée de la 1^{er} à la 4^e place en Europe pour la production de médicaments et elle a du mal à attirer la fabrication de nouvelles molécules. Sur les 91 médicaments autorisés en 2017 en Europe, seuls 6 sont produits en France, contre 16 au Royaume-Uni, 15 en Allemagne et 12 en Irlande.

⊗ Pour qui roule l'UFC Que Choisir?

«L'UFC-Que Choisir s'insurge contre l'opacité du secteur [des complémentaires santé] concernant le taux de redistribution aux assurés des cotisations». C'est ainsi que l'organisation de consommateurs a lancé médiatiquement, ce 30 novembre, sa dernière campagne visant les complémentaires de santé. Cette soi-disant représentante des consommateurs n'a rien à dire sur la pénurie de vaccins en France ni sur le fait que Sanofi distribue des dividendes en masse tout en supprimant plusieurs centaines d'emplois dans sa division "Recherche" ... par contre cette "UFC" s'acharne à longueur de colonnes contre les mutuelles de complémentaires santé accusées (à grands coups d'études falsifiées) d'être la principale cause de dégradation du pouvoir d'achat des Français. Alors la question se pose: qui finance et commandite ces campagnes de désinformation? Axa? Swiss Life? La Fédération Française des assurances à but lucratif? Mais pour qui roule "Que Choisir"?

☺ Thierry BEAUDET futur président du CESE ?

Le président de la FNMF a été pressenti pour succéder à Etienne CANIARD (lui-même ancien président de la FNMF) à la tête du Conseil Economique et Social Environnemental ... Sans doute une juste récompense pour sa participation active à l'alignement du Code de la Mutualité sur le Code des Assurances privées.

Vie mutualiste

Sur la page d'accueil du site internet www.mutuelleargenson.fr le lien «Espace adhérent» a été ajouté. Ce lien conduit à une page adherent.argenson.eu Cette consultation est accessible à tous nos adhérents, y compris ceux ayant opté pour la formule surcomplémentaire.

INFORMATION DES ADHERENTS

Un courriel sera envoyé aux adhérents nous ayant communiqué leur adresse électronique:

« L'accès à un espace adhérent récapitulant vos informations personnelles est maintenant disponible. Vous pourrez y consulter et y télécharger vos décomptes de prestations.

L'identifiant est votre adresse mail. Pour obtenir votre mot de passe il faut nous le demander par mail à l'adresse contact@mutuelleargenson.fr »

Il se peut que certains fournisseurs d'accès considèrent ce type de message comme indésirable, pensez à consulter vos SPAM.

Dès réception de votre mot de passe nous vous invitons à vous connecter au site de la mutuelle www.mutuelleargenson.fr. Sur la page d'accueil, dans le menu déroulant en haut à droite cliquez sur le lien « espace adhérent ».

Vous pourrez modifier votre mot de passe dès la première connexion. »

Également consultables sur notre site www.mutuelleargenson.fr/

Fiche n° 11: Actualités de la crise sanitaire février 2021

Il convient de rappeler que - devant l'incapacité des pouvoirs publics français et européens à mettre en place la campagne de vaccinations massives qui seule permettrait une immunisation collective réelle -, le meilleur moyen de se protéger de la contamination reste le lavage régulier des mains (ainsi que du bas du visage) à l'eau très chaude et au savon :

a) En effet, le degré de protection des masques en tissu reste contesté; la distance de 2m entre chaque personne est inapplicable dans la vie familiale comme dans bien des situations de la vie sociale (transports en commun par exemple); les gels hydro alcooliques - s'ils sont efficaces contre les bactéries -, le sont trop peu sur les virus de type Corona.

b) Alors que les bactéries meurent à plus de 80° C, l'enveloppe lipidique qui entoure les virus de type Corona se dissout à partir de 30°, processus qui est accéléré par la mousse du savon. Dès que cette membrane est dissoute, le virus cesse d'exister... d'où l'efficacité du lavage des mains et du bas du visage que l'on se touche environ 800 fois par jour.

Quant au confinement «brutal» réclamé à cor et à cri par quelques épidémiologistes, son efficacité pour arrêter les contagions reste encore à démontrer; par contre ses méfaits sur la santé physique (surcharges pondérales) et psychique sont désormais bien connus.

Campagne de vaccination au ralenti:

De nombreux élus locaux se plaignent que les centres de vaccination qu'ils ont fait ouvrir soient en chômage technique faute de doses. De ce fait, tous les rendez-vous pour les premières injections prévues fin janvier/début février sont annulés et reportés à mars (voire après).

Après Pfizer/BioNTech (300.000 doses livrées par semaine au lieu des 570.000 prévues) et Astra-Zeneca, c'est à son tour Moderna qui vient d'annoncer des retards de livraison en Europe, portant sur environ 25% des commandes passées. Certains Commissaires européens parlent de «pratiques inacceptables» ... Il s'agit en effet pour les dirigeants de ces grands labos de rentabiliser au maximum ces livraisons en privilégiant ceux qui payent plus cher les livraisons (Royaume-Uni, certains états riches des USA, ...), quitte pour ce faire à ne pas respecter les termes des contrats de commande signés en décembre dernier. Tout cela pour garantir un rendement actionnarial «à deux chiffres» pour les Fonds de Placements qui possèdent l'essentiel de l'actionnariat de ces trusts pharmaceutiques.

La Russie se déclare prête à livrer 100 millions de doses de son vaccin Spoutnik V mais l'Union Européenne tarde à autoriser de lui passer commande, s'estimant liée par les contrats passés auprès du Groupe Pfizer (en dépit de leur non-respect).

Les «pratiques inacceptables» des grands groupes pharmaceutiques donnent tout leur sens aux vœux que nous formulions en début d'année:

« La Santé ne doit plus être considérée comme source de profits actionnariaux mais comme un droit fondamental de la personne humaine! »

La souveraineté française en matière de production industrielle de vaccins continue de se dégrader, comme ne cesse de le déplorer à juste titre Patrice Pelloux:

- L'usine de Récipharm, en Indre-et-Loire, devrait produire le vaccin Moderna à partir de début mars; - L'usine Delpharm, en Eure-et-Loire, devrait en faire autant pour le vaccin Pfizer/BioNTech **dès qu'elle aura reçu les autorisations administratives;**

- Quant au groupe Fareva (Pau, Amboise, Haute-Savoie) il attend l'autorisation de mise sur le marché du vaccin CureVac pour démarrer sa production.

Liste prioritaire pour la vaccination:

De nombreux médecins (de ceux qui consacrent leur temps à soigner leur patientèle, pas ceux qui ne s'activent que sur les plateaux télé ou dans les studios radiophoniques) réclament que soient inscrites sur la liste des personnes à vacciner en priorité les personnes souffrant d'obésité et/ou de troubles respiratoires. Pour l'instant, la seule réponse du ministère de la Santé est un silence assourdissant.

Réflexions sur un possible nouveau confinement:

Avez-vous récemment croisé un groupe de jeunes gens rentrant chez eux sans entrain, loin des bousculades rieuses que nous avons connues à leur âge? Ils font penser à ces vers du père Hugo dans *Les Contemplations*: «Où vont tous ces enfants dont pas un seul ne rit?».

Est-ce que tous ces épidémiologistes imbus de leurs incertitudes statistiques et de leurs modélisations algorithmiques qui hurlent sans trêve à des reconfinements permanents ont conscience de la détresse collective qu'ils génèrent, notamment auprès de cette jeunesse? Est-ce que ces chefs de service hospitaliers seulement soucieux d'éviter un surencombrement de leurs services de réanimation pensent à la désespérance de générations entières et à l'image crépusculaire de la vie future que leur donne la Société actuelle?

Alors que 75% des pathologies psychiatriques se déclenchent avant l'âge moyen de 24 ans, les professionnels de santé estiment que l'enchaînement actuel des mesures dites sanitaires pourrait engendrer une augmentation de **trente pour cent** du nombre de suicides chez les jeunes, en particulier chez les étudiants. **Un pays qui est prêt à sacrifier sa jeunesse (donc son futur) à quelques normes comptables et technocratiques est un pays foutu!**

Que d'autres pays (dits évolués) fassent la même erreur n'est pas une excuse valable.

Votre Mutuelle d'Argenson vous aide à prendre soin de vous.